



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 avril 2016 à 18H00

PROCES-VERBAL SUCCINT

L'an Deux Mille seize, le mercredi 27 avril à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis au nombre de 60, 58, 59 puis 58 à Lamonzie Saint-Martin, en vertu de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 26 avril 2016.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Dominique ROUSSEAU

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Frédéric DELMARES, Armand ZACCARON, Pascal DELTEIL, Nathalie TRAPY, Jean-François JEANTE, Francis PAPATANASIOS, Didier CAPURON, Thierry AUROY-PEYTOU, Jean-Claude PORTOLAN, Joëlle PARSAT, Jean-Michel BOURNAZEL, Georges BASSI, Cécile LABARTHE, Didier GOUZE, Francis BLONDIN, Claude CARPE, Jean-Pierre PEYREBRUNE, Michel TERREAUX, Francis DELTEIL, Alain MONTEIL, Roland FRAY (remplace Daniel JOIRET), Christian BORDENAVE, Daniel GARRIGUE, Michel SEJOURNE (1), Liliane BRANDELY, Jean-Paul ROCHOIR, Christiane DELPON, Alain CHANUT, Michel BERCAITS, Jacqueline VANDENABEELE, Lionel FILET, Chantal HABERT-LAGORCE, Evelyne BOUYSSOU, Alain CERE, Jean-Pierre FAURE, Alain BORDIER, Joëlle BELUGUE, Didier AYRE, Marc LETURGIE, Marie-Christine TOURENNE, Yannick SOUVETRE, Christophe MAMONT, Marie-Lise POTRON, Alain PREVOST, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Olivier DUPUY, Laurence ROUAN, Alain GIPOULOU, Rhizlane ROBIN, Sébastien BOURDIN, Adib BENFEDDOUL (2), Nelly RODRIGUEZ (3), Gaëlle BLANC, Kathia VALETTE (4), Christophe GAUTHIER, Denise MIGUEL, Fabien RUET, Cédric ZAPERA, Jonathan PRIOLEAUD, Josiane RECLUS.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Paul GALLON a donné pouvoir à Monsieur Alain CERE.

Madame Christine FRITSCH a donné pouvoir à Monsieur Frédéric DELMARES.

Madame Roseline HELLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel BOURNAZEL.

Monsieur Adib BENFEDDOUL a donné pouvoir à Monsieur Alain GIPOULOU.

Madame Nelly RODRIGUEZ a donné pouvoir à Madame Laurence ROUAN.

(1) : parti au cours de l'examen du dossier n°2 « Fiscalité Professionnelle Unique – Vote des taux 2016 ».

(2) et (3) : partis au cours de l'examen du dossier n°1 « Budget Principal et budgets annexes – Adoption du budget primitif 2016 ».

(4) : arrivée au cours de l'examen du dossier n°1 « Budget Principal et budgets annexes – Adoption du budget primitif 2016 ».

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BERÇAITS.

Approbation de la convocation d'urgence :

Par délibération du 25 avril 2016, le Conseil Communautaire a rejeté le projet de budget soumis au vote.

En accord avec la Préfecture de la Dordogne, une nouvelle convocation du Conseil Communautaire est adressée selon la procédure d'urgence.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à se prononcer sur l'urgence et accepter de délibérer sur les dossiers prévus à l'ordre du jour

Adopté par 46 voix pour, 1 voix contre, 16 abstentions.

Adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est conforme à celui transmis avec la convocation.

Adopté par 63 voix pour.

BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2016 pour le budget principal.

Le budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à 33 103 653,74 € et en section d'investissement à 11 910 998,97 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 (budget principal) tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 44 voix pour, 18 voix contre, 2 abstentions.

BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DE BOUNIAGUES » ADOPTION

Le budget annexe « Z.A.E. Bouniagues » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 276 831,64 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 108 038,72 € et celui de la section d'investissement à 168 792,92 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DU LIBRAIRE »
ADOPTION**

Le budget « Z.A.E. du Libraire » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 170 783,85 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 71 645,62 € et celui de la section d'investissement à 99 138,23 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. du Libraire » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DE VALLADE »
ADOPTION**

Le budget « Z.A.E. de Vallade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 289 608.16 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 127 260,14 € et celui de la section d'investissement à 162 348,02 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Vallade » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DES SARDINES »
ADOPTION**

Le budget annexe « Z.A.E. des Sardines » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 8 294 925,72 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 3 631 225,03 € et celui de la section d'investissement à 4 663 700,69 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E LA TOUR OUEST »
ADOPTION**

Le budget « Z.A.E. la Tour Ouest » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 777 129,74 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 408 564,87 € et celui de la section d'investissement à 368 564,87 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » tel que présenté en annexe de la délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E PÔLE INDUSTRIEL DE LA POWDRERIE » ADOPTION

Le budget « Z.A.E. Pôle Industriel de la Poudrerie » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 5 608 953,24 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 2 864 476,62 € et celui de la section d'investissement à 2 744 476,62 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. Pôle industriel de la Poudrerie » tel que présenté en annexe de la délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DE CABLANC » ADOPTION

Le budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 2 744 742,52 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 1 192 097,51 € et celui de la section d'investissement à 1 552 645,01 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » tel que présenté en annexe de la délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DES PORTES DE LA DORDOGNE » - ADOPTION

Le budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 50 115,86 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 30 056,71 € et celui de la section d'investissement à 20 059,15 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DES GALINOUX »
ADOPTION**

Le budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » retrace les opérations concernant l'acquisition d'un bâtiment et ses travaux d'aménagement pour le louer à une entreprise, mais aussi l'aménagement des terrains situés sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 308 802,06 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 87 203,97 € et celui de la section d'investissement à 221 598,09 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DE LANXADE »
ADOPTION**

Le budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 1 291 459,06 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 674 367,02 € et celui de la section d'investissement à 617 092,04 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E SAINT LAURENT DES
VIGNES» ADOPTION**

Le budget annexe « Z.A.E. Saint Laurent des Vignes » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement d'un carrefour giratoire et de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 1 492 221,42 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 771 110,71 € et celui de la section d'investissement à 721 110,71 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. Saint Laurent des Vignes » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » ADOPTION**

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2016 pour le budget annexe « Service Public Assainissement Non Collectif ».

La totalité du budget primitif s'élève à 387 134,52 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 367 340,86 € et celui de la section d'investissement à 19 793,66 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Service Public de l'Assainissement Non Collectif » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « COMPLEXE DU ROC »
ADOPTION**

Le budget annexe « Complexe du Roc » retrace les opérations liées à la gestion d'un immeuble à vocation touristique et sportive.

La totalité du budget primitif s'élève à 282 853,74 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 138 986,54 € et celui de la section d'investissement à 143 867,20 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Complexe du Roc » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS
BERGERACOIS » - ADOPTION**

Le budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » retrace les opérations concernant l'exploitation et la gestion du réseau des transports urbains intercommunaux.

La totalité du budget primitif s'élève à 2 450 168,86 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 1 146 240,32 € et celui de la section d'investissement à 1 303 928,24 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « PARC AQUALUDIQUE »
ADOPTION**

Lors de la séance du 11 avril 2016, le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la création d'un nouveau budget annexe.

Le budget annexe « Parc Aqualudique » retracera les opérations de construction et d'exploitation du nouvel équipement aqualudique prévu sur la zone des Sardines à Bergerac. La totalité du budget primitif s'élève à 862 000 €, en section d'investissement, aucune écriture n'étant prévue sur la section de fonctionnement.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Parc Aqualudique » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

L'ensemble des budgets annexes sont adoptés par 64 voix pour.

FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – VOTE DES TAUX 2016

Le conseil Communautaire est appelé à voter les taux de fiscalité professionnelle unique pour l'année 2016.

Il est donc proposé de voter les taux suivants pour 2016 :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,10 %
- Taxe d'Habitation : 7,45 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 0,50 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 3.74 %

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à voter les taux présentés ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 44 voix pour, 17 voix contre, 2 abstentions.

Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 19H55.

Le présent procès-verbal a été affiché le 2 Mai 2016

Le Président,



[Signature]
Dominique ROUSSEAU.